



Délibération n° 39 / 2019

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT
19 DEC. 2019
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille dix-neuf, le seize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents : Mesdames Isabelle BARDIN, Sylvie CINÇON, Jasmine DE BLOCK Danièle DUBOUCHER, Véronique GIMENEZ, Isabelle IRIBARNE Monique MARCILLAC, Karine QUEVEDO, Fabienne THALAMAS, Katia TROCHAIN, Michèle WASSSELIN, Jeanne ZONCA, Messieurs Cyril AMIRAL, Julien BIEGEL, Daniel DELAUZE, Denis GALINIER, Marc GERVAIS, Mickaël GIL, Joseph MARCO, Patrick MATTERA, Jean-Marie POURTIER, Rémi SIE, Thierry QUILLES.

Absents excusés Mme Anne-Marie CALMES (pouvoir à Mme Danièle DUBOUCHER), Mme Marie-Thérèse MERCIER (pouvoir à Mme Isabelle IRIBARNE), M. Daniel BERAUD (pouvoir à M. Marc GERVAIS), M. Gaspard MESSINA (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS).

Absents non excusés : M. Bernard PRIOU.

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Karine QUEVEDO a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Environnement – Opération du Département « 8000 arbres par ans » – Adhésion à la démarche et sollicitation d'arbres

Madame Sylvie CINÇON, Adjointe au Maire, déléguée à l'environnement, déplacements et sécurité, expose au Conseil municipal :

Dans le cadre de son action « Hérault Environnement », le Département a lancé le projet "8 000 arbres par an" pour l'Hérault.

Cette action volontariste vise à encourager les communes à intégrer des arbres dans leurs projets d'aménagements.

Les vertus de la plantation d'arbres sont multiples :

Des qualités paysagères et esthétiques qui favorisent le bien être ;

- des facultés de résorption des îlots de chaleur dans un contexte urbain en réintroduisant le végétal dans les aménagements urbains ;
- la réduction du CO2 dans l'atmosphère par photosynthèse ;
- la capacité à absorber les polluants atmosphériques (COV, particules fines).

Les principes de cette opération sont les suivants :

- les sites retenus peuvent être multiples : une aire de jeux, un boulodrome, un espace public, une esplanade, une cour d'école ...

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 39/2019

Objet : Environnement – Opération du Département « 8000 arbres par ans » – Adhésion à la démarche et sollicitation d'arbres

- les arbres sont choisis dans un panel de six essences adaptées aux territoires (littoral, plaine, piémont, montagne...) : micocoulier, arbre de Judée, tilleul à petites feuilles, érable champêtre, érable plane, tamaris commun. Ils sont d'une taille significative (circonférence du tronc entre 8 et 14 cm) ;
- ils présentent un caractère mellifère propice aux abeilles ;
- le Département assure l'achat et la livraison ;
- la commune prend en charge les plantations soit en régie, soit avec des associations, des écoles, des collèges ou tout autre partenaire ;
- des mesures d'accompagnement seront proposées par le Département pour assurer le succès de la plantation (fourniture d'un guide relatif aux techniques de plantations : période de plantations, caractéristiques des fosses, du tuteurage / haubanage, suivi d'arrosage, etc. et actions de formation).

Ces plantations ayant vocation à être affectées à l'usage du public ou à un service public communal (écoles maternelles et élémentaires, voies communales, aires de jeux, places publiques, autres espaces publics communaux), celles-ci seront cédées à la Commune à l'amiable et à titre gratuit, sans déclassement préalable, conformément à l'article L 3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

A cet effet, la commune, à réception des sujets, sera responsable de leur entretien, et contribuera à la réussite de l'opération par la qualité et le suivi des prestations liées à la prise de la végétation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCPETE** la cession à l'amiable et à titre gratuit, sans déclassement préalable, conformément à l'article L 3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques de 50 arbres à savoir :
 - 10 micocouliers
 - 10 arbres de Judée
 - 10 tilleuls à petites feuilles
 - 10 érables champêtres
 - 10 tamaris communs
- **AFFECTE** ces plantations à l'espace public communal suivant : ZAC Saint Estève (complexe sportif et coulée verte) ;
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer au nom et pour le compte de la Commune tous les actes relatifs à la mise en œuvre de ces décisions.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 39/2019

Objet : Environnement – Opération du Département « 8000 arbres par ans » – Adhésion à la démarche et sollicitation d'arbres

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 28 (dont 4 pouvoirs)
Votes : 28
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

PRÉFECTURE
DE L'HERAULT

19 DEC. 2019

D.R.C.L.
GREFFE - P.F.R.A.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,



Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 6 décembre 2019.

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN

